

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Date de publication : 9 mars 2018

Date de clôture : 26 mars 2018

Durée de publication : 18 jours

1. Préavis d'adjudication de contrats (PAC)

Le préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur présélectionné un contrat pour l'obtention d'un bien ou d'un service ou l'exécution de travaux, laissant aux autres fournisseurs potentiels la possibilité de signaler leur intérêt par le dépôt d'un énoncé de capacités. Si aucun autre fournisseur n'a produit un énoncé de capacités satisfaisant aux exigences à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut attribuer le contrat au fournisseur présélectionné.

Le Conseil canadien des normes (CCN) a besoin de services et de licences logicielles comprenant mise en place, configuration, migration de données et système de flux de production pour l'instauration d'une nouvelle plateforme sécurisée de collaboration et de scrutin à l'intention des membres. Le présent préavis a pour objet de communiquer l'intention du CCN d'octroyer un contrat pour ces biens et services au fournisseur qui y est nommé. Toutefois, avant d'octroyer le contrat, le CCN offre aux intéressés la possibilité de démontrer qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en produisant un énoncé de capacités avant la fin de la période d'affichage.

Si d'autres fournisseurs potentiels produisent un énoncé de capacités conforme aux exigences avant la fin de la période d'affichage, le CCN lancera un appel d'offres en bonne et due forme. Sinon, le contrat sera attribué au fournisseur présélectionné.

Le CCN a précédemment lancé un appel d'offres public pour ce besoin, mais aucun contrat n'a été attribué. À la suite d'une analyse du secteur et d'une évaluation des capacités visant à trouver des fournisseurs qui répondent aux exigences décrites, le CCN, à l'issue d'une démarche dûment consignée, a conclu à l'existence d'un besoin spécialisé qui ne pouvait être comblé de façon réaliste que par le fournisseur présélectionné. Il a par conséquent été décidé que le lancement d'un nouvel appel d'offres ne serait pas dans l'intérêt du public.

Le présent avis est encadré par les dispositions limitatives relatives aux appels d'offres et les accords commerciaux suivants :

1. Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), chapitre 10, article 1016;
2. Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), article XV;
3. Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), chapitre 19, article 19.12;
4. Accord de libre-échange canadien (ALEC), chapitre 5, article 513;
5. Accord sur le commerce intérieur (ACI), chapitre 5, article 506.

2. Propriété intellectuelle

L'exécution du contrat découlant du présent avis ne donnera lieu à aucun objet de propriété intellectuelle.

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

3. Définition du besoin

1. Le CCN a besoin d'une plateforme de normalisation qui ne nécessite pas de mesures importantes de développement ou d'adaptation propres au client. Le besoin fonctionnel principal du CCN consiste à disposer d'une plateforme de collaboration entre les membres pour la coordination et la circulation des projets de normes par des échanges de documents et d'information entre les autorités et les experts du milieu. La plateforme servira à recueillir et à formuler les réactions concernant les normes.
2. Principales fonctionnalités
 - a) Compatibilité : La plateforme devra pouvoir communiquer avec des SGN utilisées par d'autres organismes de normalisation tels que l'IEC et l'ISO.
 - b) Bilinguisme : Configuration multilingue de base comprenant une interface à la fois en français et en anglais pour la présentation du site et la production de rapports sans doublement. La traduction de l'interface ne peut être faite par des outils externes (tels que Google Translate).
 - c) Scrutin : Fonction de scrutin complexe incluse à la base.
 - d) Sécurité : Permissions microgérées basées sur le rôle.
 - e) Emplacement des données : Toutes les données doivent rester au Canada (stockage, traitement).
 - f) Gestion des documents : Fonctions modernes et avancées, y compris les flux de production.
 - g) Collaboration : Fonctions modernes et avancées.
 - h) Gestion des membres et des comités.
 - i) États : Production avancée d'états sur les membres et les comités.
 - j) Audit et archivage.
 - k) Flux de production compatibles avec des plates-formes externes.
 - l) Planification des échéances.
 - m) Tableau des membres.
3. Principaux critères de succès
 - a) Le CCN a des moyens limités dont il tiendra impérativement compte, non seulement quant au prix du fournisseur mais aussi pour les coûts internes.
 - b) La plate-forme SiteScape actuelle ne faisant l'objet d'aucun soutien technique et étant jugée instable, le délai de mise en œuvre est considéré comme critique.
 - c) Les données doivent obligatoirement rester au Canada.
 - d) Le CCN étant une société d'État, l'application doit être bilingue à la base.
 - e) Le fournisseur doit disposer d'une équipe spécialement affectée au CCN et prête à fournir une assistance 24 heures sur 24, 365 jours par année.
 - f) La plateforme doit pouvoir rapidement prendre en charge 4 500 utilisateurs.
 - g) Les services requis comprennent la migration de toutes les données de la SGN actuelle (SiteScape), y compris les archives, notamment les scrutins, les documents et les interactions entre les membres.

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

4. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences minimales)

Tout fournisseur potentiel intéressé doit produire énoncé de capacités :

- a) démontrant qu'il répond à toutes les exigences énumérées au point 3 ci-dessus;
- b) attestant qu'il exerce ses activités depuis au moins cinq (5) ans;
- c) attestant qu'il fournit ailleurs une solution aux fonctionnalités similaires à la plateforme depuis au moins trois (3) ans;
- d) nommant au moins trois (3) clients utilisant une solution similaire à la plateforme depuis au moins un (1) an et pouvant servir de référence;
- e) démontrant qu'il a déjà travaillé pour un ministère, un organisme public ou une société d'État.

5. Durée du contrat envisagé

Le contrat envisagé débiterait à la date d'attribution du contrat pour durer un (1) an, plus trois (3) options de prolongation irrévocables de un (1) an, au gré du CCN.

L'attribution ne sera définitive qu'à l'issue d'un projet pilote dont les conditions seront définies par le CCN et qui se déroulera dans les six (6) mois suivant l'attribution du contrat.

6. Valeur estimée

Le contrat est estimé au maximum à 625 000 \$ CA hors taxes.

7. Nom et adresse du fournisseur présélectionné

Igloo inc. (nom commercial : Igloo Software)

55, rue King Ouest
Kitchener (Ontario)
Canada N2G 4W1

8. Droit des intéressés de produire un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui se considèrent comme entièrement qualifiés et prêts à répondre aux exigences énoncées peuvent présenter un énoncé de qualités par courriel à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

9. Date limite de présentation d'un énoncé de capacités

Les énoncés de capacités doivent être déposés au plus tard le 26 mars 2018 à 9 h (HNE).

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

10. Questions et présentation de l'énoncé de capacités

- Stephanie McDuff, coordonnatrice des contrats
Conseil canadien des normes, Direction des services généraux
55, rue Metcalfe, bureau 600, Ottawa (Ontario) K1P 6L5
- Téléphone : 613 238-3222, poste 470
- Courriel : contracts@ccn.ca